Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20211217-SG2021_03461-AI
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Sainte-Geneviève-des-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni, en raison de la crise sanitaire, de manière exceptionnelle à la salle Gérard Philipe sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :
Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Franck CHAUVEAU, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Marc ESNAULT, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Danièle GARCIA), Olivier LEONHARDT (pouvoir à Frédéric PETITTA), Séverine BUSSON (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Laurence MOLINARI (pouvoir à Alice SEBBAG), Brigitte JAUNET (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Esnault), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Dominique CRIBIER), Norman PANTER (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Isabelle QUESNEL, (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY), Thierry BESSE (pouvoir à Melanie SCHLATTER).

Absents
Yassin LAMAOUI

Nombre de membres
composant le conseil : 39
en exercice : 39
présents : 24
représentés : 14
absents : 1

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20211217-SG2021_03461-AI
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Publiée le : 17 DEC. 2021
Présents : 24
Représentés : 14
Absents : 1

Pour : 38
Contre :
Abstention :

CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 DÉCEMBRE 2021

DELIBERATION N° : 14463

DGA DE SECTEUR : CAROLINE CARSOULLE

SERVICE : POLE ASSOCIATIF ET EVENEMENTIEL

AFFAIRE SUIVIE PAR : ROMAIN COLACICCO

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS GENOVEFAINES POUR FAIRE FACE AUX EFFETS DE LA COVID

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de soutenir le secteur associatif dans la période COVID 19,

CONSIDERANT le souhait de la Municipalité de soutenir une politique culturelle ancrée dans son territoire,

CONSIDERANT l'association Renaissance et Culture en difficulté financière à la suite de l'épidémie COVID 19,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la Ville réunie le 6 décembre 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser à l'association **RENAISSANCE ET CULTURE de Ste Geneviève des Bois** une subvention exceptionnelle de 10.000 euros.

DECIDE de verser à l'association **SCOUTS ET GUIDES SAINT JEAN BAPTISTE DU VAL D'ORGE** une subvention exceptionnelle de 706€.

DECIDE de verser à l'association **ESPACE COCHERIS de Ste Geneviève des Bois** une subvention exceptionnelle de 10.000 euros.

IMPUTE les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 6574 du budget communal.

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération